

Conditions particulières

Option Messagerie Santé

ARTICLE 1. GÉNÉRALITÉS

Dans les présentes conditions particulières, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

- *Option Messagerie Santé* : nom de la solution proposée par France Télécom depuis la France métropolitaine et les DOM uniquement aux Professionnels de Santé habilités par l'Assurance Maladie. Elle permet à ces derniers d'assurer la transmission électronique des feuilles de soins.
- *Client* : Le Professionnel de Santé concerné, client de France Télécom.

ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes conditions générales d'utilisation relèvent des conditions générales d'abonnement Internet Orange ainsi que des conditions particulières de l'offre d'accès Internet Orange souscrite par le Client.

La souscription du Client à l'Option Messagerie Santé vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'utilisation.

En cas de non-respect par un Client des présentes conditions générales d'utilisation, France Télécom se réserve le droit de lui refuser ou de lui supprimer l'accès à l'Option Messagerie Santé.

France Télécom se réserve le droit de modifier en tout ou partie et à tout moment les présentes conditions générales d'utilisation conformément aux conditions générales d'abonnement Internet Orange et aux conditions particulières de l'offre d'accès Internet Orange souscrite par le Client.

Le Client atteste disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 3. OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de préciser les conditions d'utilisation de l'Option Messagerie Santé.

ARTICLE 4. ACCÈS À L'OPTION MESSAGERIE SANTÉ

L'option Messagerie Santé est réservée aux Clients ayant souscrit un abonnement payant Internet Orange en dehors de l'offre Accès Libre.

L'accès aux fonctionnalités de l'Option Messagerie Santé se fait à partir du micro-ordinateur du Client connecté à Internet via une offre d'accès Internet avec abonnement de France Télécom. L'accès n'est possible que par un Client appelant depuis la France Métropolitaine et les DOM.

Le Professionnel de Santé doit obligatoirement disposer d'un logiciel d'élaboration et d'envoi des Feuilles de Soins Électroniques agréé par le CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément).

ARTICLE 5. BOÎTES AUX LETTRES SPÉCIFIQUES

Dans le cadre de la souscription à l'option Messagerie Santé, le Client peut bénéficier jusqu'à vingt (20) boîtes aux lettres à usage spécifique. Une seule boîte aux lettres sera attribuée pour chaque professionnel de Santé, le nombre de boîtes aux lettres pour le Client ne pouvant dépasser vingt (20) boîtes.

Jusqu'à 20 boîtes aux lettres sécurisées à usage spécifique de l'option Messagerie Santé sont dédiées à la télétransmission SESAM Vitale des feuilles de soins électroniques et à la réception des Accusés de Réception Logique (ARL) provenant des CPAM.

Les boîtes aux lettres permettent également les échanges avec les mutuelles, conformément au cahier des charges V1.40 Sesam-Vitale.

ARTICLE 6. PRIX DE L'OPTION MESSAGERIE SANTÉ

Le tarif en vigueur pour cette option est disponible à tout moment sur le site Orange à l'adresse suivante : <http://assistance.orange.fr/1167.php>, ou fourni en points de vente.

ARTICLE 7. ASSISTANCE

L'adresse du Service Client Internet Orange est la suivante :

Service Client Internet Orange
33734 BORDEAUX Cedex 9



France Télécom met à la disposition du Client :

1. En ligne 24h/24, 7j/7, une assistance à l'adresse suivante : <http://assistance.orange.fr> directement à partir du micro-ordinateur du Client.

2. Un service d'accueil téléphonique au numéro suivant : 39 01, au prix d'une communication locale hors forfait depuis une ligne fixe France Télécom ou par le Service de Téléphone par internet Orange. Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, il convient de consulter ses tarifs. Le temps d'attente est gratuit avant la mise en relation avec votre conseiller depuis une ligne fixe France Télécom ou par le Service de Téléphone par internet Orange.

Le prix d'une communication locale depuis une ligne fixe analogique France Télécom ou par le Service de Téléphone par internet Orange en métropole est de 0,08 € par appel, puis 0,024 € par minute. Si l'appel est passé hors métropole, veuillez consulter les tarifs détaillés à l'adresse internet : <http://www.francetelecom.fr>.

Afin de faciliter le traitement de la demande du Client auprès du Service Clients Internet Orange, le Client devra indiquer au Service Clients son nom, prénom, domicile, son identifiant ainsi que son numéro d'utilisateur (numéro à neuf - 9- chiffres qui correspond au « numéro client » sur les factures) fourni à la souscription par France Télécom.